

Solution de rechange au traitement spécial et différencié

Une partie de la discussion à la table ronde a porté sur une proposition présentée par Andrew Charlton au sujet de l'abandon du principe de réciprocité comme base des négociations. Cette proposition entre dans le champ d'autres propositions de mesures relevant du traitement spécial et différencié, comme le « cycle gratuit » de Lamy pour les pays en développement, et on devrait l'envisager comme solution de rechange à d'autres formulations de ce type.

Selon la modalité proposée, les pays donneraient pleinement accès aux marchés aux pays qui sont à la fois plus petits et plus pauvres qu'eux. Cela entraînerait une importante libéralisation Sud-Sud, surtout dans les pays à revenu moyen, sans soumettre totalement les pays à la pression concurrentielle des pays qui sont plus riches et disposent de plus grands marchés.

Mais de prime abord, l'abandon du principe de réciprocité semblait créer des problèmes insurmontables d'économie politique.

- L'un des problèmes et non des moindres qui a été immédiatement relevé : cela isolerait les États-Unis.
- L'une des difficultés serait également les écarts importants de compétitivité des différents pays du Sud. Par exemple, l'Amérique latine ne pourrait pas s'ouvrir au Sri Lanka dans le domaine des textiles en raison des hausses subites des importations.
- Une telle proposition ne garantit pas une réaction de l'offre dans les pays pauvres, à moins de l'associer à une assistance technique liée au commerce.
- Les échanges commerciaux Sud-Sud se développent largement en dehors de l'OMC. Pourquoi ces pays voudraient-ils amener cette dynamique à l'intérieur de l'OMC, où elle est encadrée par des mesures exécutoires?
- On peut faire une distinction entre une libéralisation qui ouvre des débouchés importants pour le commerce et une libéralisation « qui prend ses désirs pour des réalités », catégorie à laquelle appartient l'initiative de l'UE « Tout sauf des armes ». Une libéralisation au service du commerce doit découler d'une perspective microéconomique, sans pour autant provenir de simples accords sectoriels. À cet égard, on a cité l'exemple de l'ICOA comme expérience naturelle de ce type de libéralisation au service du commerce.
- Deux distinctions importantes interviennent dans la question de la faisabilité des approches de libéralisation :
 - exécutoire ou volontaire
 - généralités ou exceptions

Il est facile de donner accès aux marchés, sauf lorsque la concurrence est forte. Les points d'achoppement dans les négociations se situent à